

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27/05/2016

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 27 mai 2016 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO n° 54 du 8 juillet 2016.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M<sup>me</sup> Dominique Alba, M. Jean-Marc Blanchecotte, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M<sup>me</sup> Catherine Bruant, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dumont, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot et M. Claude Praliaud.

### **EXCUSÉS**

M. Jean-Pierre Babelon, M<sup>me</sup> Gypsie Bloch, M<sup>me</sup> Céline Boulay-Esperonnier, M<sup>me</sup> Ruth Fiori, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M. Christian Prevost-Marcilhacy et M<sup>me</sup> Bénédicte Souffi.

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27/05/2016

### ORDRE DU JOUR

# 

# I, PLACE DU CHÂTELET, 2-2B-2T, QUAI DE LA MÉGISSERIE ET 17, AVENUE VICTORIA (O1<sup>er</sup> arr.)

FAISABILITÉ
Rénovation du théâtre du Châtelet

Demandeur : Ville de Paris.

### **PROTECTION**

Inscription au titre des Monuments historiques (14 novembre 1979).

### **PRÉSENTATION**

Au centre géographique des transformations voulues par le baron Haussmann, la réorganisation de l'ancienne place du Châtelet fut l'occasion de l'encadrer de deux nouveaux théâtres destinés à remplacer ceux qui avaient été démolis pour créer la place de la République. Leur construction s'inscrivait dans le programme d'aménagement de l'axe des boulevards du Palais et de Sébastopol nouvellement percés. Les nouvelles salles devaient participer à l'embellissement de la capitale au sens où l'entendait Haussmann : elles seraient d'un dessin régulier et établies symétriquement. Gabriel Davioud, architecte de la Ville, mena de front - entre autres chantiers - leur construction de 1860 à 1862. Les façades principales reçurent une composition inspirée de modèles de la Renaissance italienne et auraient dû recevoir une ornementation polychrome, qui fut vite simplifiée. Pour prolonger les perspectives urbaines autant que par souci de rentabilité, les deux salles furent entourées d'une enveloppe d'appartements avec boutiques à rez-de-chaussée,



Extrait du P.L.U.



Vue du Théâtre impérial du Châtelet, élévation principale. (César Daly et Gabriel Davioud, Les théatres de la Place du Châtelet, 1885)



La Place du Châtelet. vue du Pont au Change (carte postale) (© BHdV / Roger-Viollet).

qui donnèrent aux façades latérales l'allure d'immeubles parisiens.

Le Châtelet fut dédié au drame, au spectacle de féérie et à l'épopée militaire, ces deux derniers genres demandant une vaste scène et les perfectionnements techniques les plus modernes. Le parti d'une vaste salle - 3000 places fut retenu. Les combats de la Commune détruisirent le théâtre de la Ville mais épargnèrent le Châtelet qui rouvrit vite et partagea alors son affiche entre le mélodrame et les concerts de l'association Colonne. Au tournant du siècle, le Châtelet se spécialisa dans les pièces à grand spectacle puis accueillit les ballets russes très en voque vers 1910. La danse constitua ensuite une part importante de la programmation qu'elle partagea, à partir des années 1930, avec l'opérette dont le goût dura jusqu'à la fin des années 1950 - époque à laquelle une première baisse de fréquentation fit réduire la jauge du théâtre d'environ mille places. Le genre se maintint pourtant jusqu'à la fermeture du théâtre en 1977. En 1979, la direction fut reprise par la ville de Paris, propriétaire du bâtiment, qui procéda à une profonde rénovation avant de rouvrir l'équipement en 1980. La salle et les volumes des espaces annexes (hall, foyer) furent respectés mais les décors ponctuellement modifiés. Le théâtre prit alors le nom de « théâtre musical de Paris » en rapport avec le projet d'y proposer davantage de musique philharmonique.

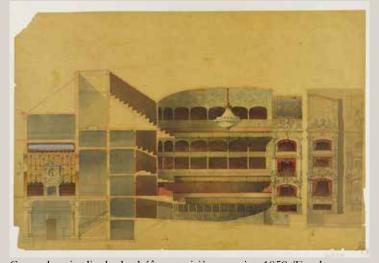
La réfection, en 2014, d'une partie de l'aile latérale située à l'angle de la place et du quai et occupée jusqu'en 2001 par un hôtel fermé à la suite d'un incendie, a permis d'étendre le grand foyer et le foyer « Nijinski ». Les planchers de l'ancien hôtel ont été reconstruits de plain-pied avec ceux des foyers. D'autre part, un ascenseur a été installé dans le jour d'un des escaliers d'accès à la salle (côté Seine) pour fluidifier l'accès du public depuis le hall. L'avant-projet actuel, orienté avant tout vers tout la réfection des installations techniques, comporte un volet patrimonial, qui propose la restitution éventuelle d'ou-



Vue actuelle du théâtre depuis l'angle de l'avenue Victoria et de la place du Châtelet.



Vue actuelle du hall et des escaliers menant à la salle.



Coupe longitudinale du théâtre, troisième projet, 1859 (Fonds Davioud, Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris).



Vue actuelle du hall.

vrages modifiés ainsi que la recréation des statues disparues de la terrasse et des masques décoratifs en façade arrière.

D'autres restitutions ou évocations de l'état initial sont suggérées : les menuiseries de la façade principale - portes du vestibule et vitres de la grande loggia de l'étage - seraient remplacées selon des modèles fournis par les quelques baies, avenue Victoria, encore équipées des menuiseries d'origine. Le projet comporte également une proposition de restitution des décors anciens qui ont été considérablement appauvris.

Il est prévu dans la salle le décrassage des peintures et vernis, la réparation du décor sur toile peinte marouflée, la pose de sièges complémentaires et la réouverture de l'éclairage zénithal au centre du plafond aujourd'hui occulté.

Dans le foyer, la mise en place d'une toile décorative « plus proche de ce qu'elle était en 1862 » est recommandée ainsi que la réouverture des œils-de-bœuf au-dessus

des portes-fenêtres de la loggia et la dépose éventuelle de la peinture murale executée par Valerio Adami en 1989.

Dans le vestibule, dont le décor a été simplifié en 1979, il est proposé le remplacement des portes d'entrée à impostes vitrées par « l'emploi d'un verre texturé (gravé ou sérigraphié) reproduisant le motif des anciennes grilles de fermeture ». Dans le même esprit d'évocation, les portes vitrées entre le vestibule et le hall seraient remplacées par d'autres « en décomposant le volume verrier de façon à rappeller les anciennes menuiseries ».

Pour requalifier les autres espaces publics (salons, petit foyer), il est proposé « la restitution des teintes et motifs décoratifs qui prévalaient autrefois » ou la réinvention, lorsque le décor originel n'est pas connu, d'un nouveau décor.

Pour d'autres locaux, comme l'avant-foyer, une campagne de sondages est attendue afin de déterminer précisément la polychromie à mettre en œuvre.



Vue actuelle de la cheminée du foyer du premier étage.



Vue actuelle du plafond du foyer du premier étage.



Vue actuelle d'un détail de la peinture murale réalisée par Valerio Adami pour le décor de la loggia.

### **DISCUSSION**

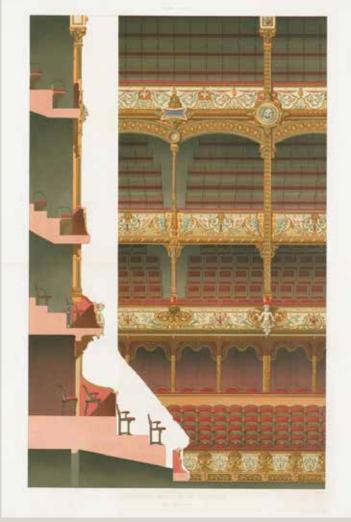
La discussion porte dans un premier temps sur le calendrier et le coût du chantier. Plusieurs membres s'interrogent sur l'existence d'une documentation historique sur le théâtre qui présenterait les élévations et les décors de l'architecte Davioud et permettrait d'envisager de restituer certains d'entre eux ainsi que les menuiseries d'origine dans les parties publiques. L'ancien directeur de la Bibliothèque de l'Hôtel de ville rappelle que le fonds Davioud conservé sur place et retrouvé dans les combles du bâtiment est très lacunaire, que les pièces concernant le théâtre du Châtelet sont très peu nombreuses et qu'il n'y a aucune certitude que les projets de décor qu'on y trouve aient été ceux effectivement réalisés.

### **RÉSOLUTION**

Aucune résolution.

### **SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- GRAHAL, Étude historique et archéologique, 1999.
- Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*, volume 3, Paris, Éd. Vve A. Morel, 1883, p. 4-8.
- César Daly et Gabriel Davioud, Les théatres de la Place du Châtelet : Théatre du Châtelet - Théatre-Lyrique, construits d'après les dessins et sous la direction de M. Gabriel Davioud, architecte, Paris, Librairie générale de l'architecture, [ca. 1865].
- Délégation artistique de la ville de Paris, *Gabriel Davioud*, *architecte* 1824-1881, 1981.



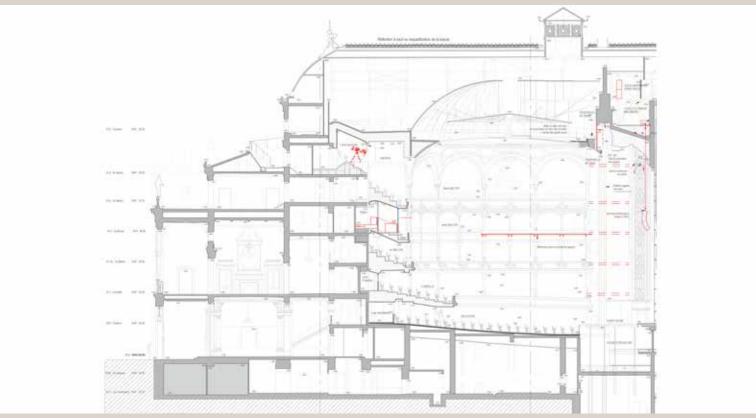
Détail des décors de la salle (publié dans César Daly et Gabriel Davioud, Les théatres de la Place du Châtelet, [ca. 1865]).







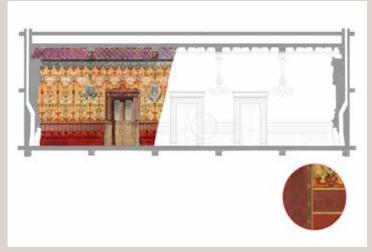
Vues actuelles de la salle.



Coupe longitudinale (détail) du théâtre, état projeté (© T. Guignard, scénographe).



Élévation des arcades du hall vers le vestibule, état projeté (© C. Laporte, architecte).



Élévation du foyer vers l'avant-foyer et détail de la restitution des décors originels et des dorures (© C. Laporte, architecte).



Élévation du hall en bas et du foyer dessinée par Davioud, 1855-1860 (Fonds Davioud, Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris).

# 2, PLACE DU CHÂTELET, 15, AVENUE VICTORIA ET 16, QUAI DE GESVRES (04<sup>E</sup> ARR.)

## **FAISABILITÉ**

### Rénovation et mise aux normes du théâtre de la Ville

Demandeur : Ville de Paris.

### **PROTECTION**

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Théâtre de la Ville d'abord théâtre Lyrique construit entre 1860 et 1862 par l'architecte Gabriel Davioud pour remplacer l'ancien Théâtre Historique du boulevard du Temple. Incendié sous la Commune il fut reconstruit en 1874 par les soins de la Ville de Paris sur les mêmes plans mais avec quelques changements dans les détails intérieurs. À rez-de-chaussée la façade sur la place présente cinq ouvertures cintrées en arc qui donnent accès au vestibule. Le premier étage richement décoré dans le style de la Renaissance italienne se compose de cinq arcades

décorées de guirlandes de feuillage. L'intérieur a été entièrement reconstruit à la fin des années soixante pour acqueillir le théâtre de la Ville. »

### **PRÉSENTATION**

Construit en 1860-1862 sur les plans de Gabriel Davioud puis incendié sous la Commune et reconstruit à quelques petites variantes près en 1874, l'actuel théâtre de la Ville (consacré à l'origine au seul art lyrique) et son vis-à-vis, le théâtre du Châtelet ont été installés au centre de Paris et, comme le souhaitait le préfet Haussmann, à quelques pas seulement de l'hôtel de ville. Dans les années 1880, on y jouait principalement des drames historiques ou réalistes, avant que Sarah Bernhardt n'en devienne loca-



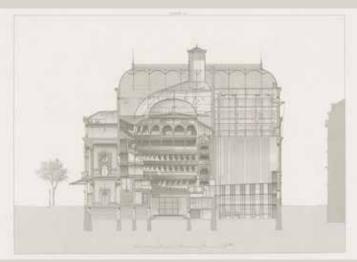
Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade principale (publiée dans César Daly et Gabriel Davioud, Les théatres de la Place du Châtelet, [ca. 1865])..



Vue actuelle du théâtre de la Ville depuis la place du Châtelet.



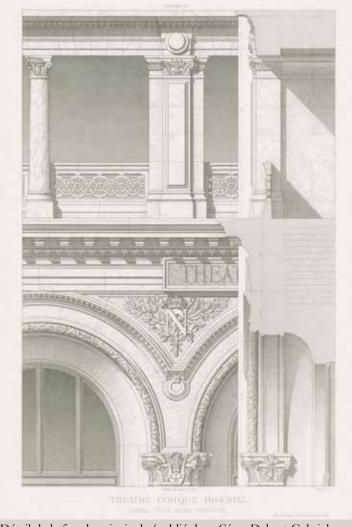
Coupe longitudinale du théâtre (publiée dans César Daly et Gabriel Davioud, *Les théatres de la Place du Châtelet*, [ca. 1865]).

taire en 1898 et n'y joue son propre répertoire.

La façade du théâtre, avec ses files d'arcades surmontées d'une galerie rythmée par une alternance de pilastres et colonnettes inspirée du cloître de Santa Maria della Pace de Bramante, annonçait la présence à l'intérieur d'une grande salle à l'italienne qui a été démolie en 1968. Elle se rétrécissait vers la scène à cause de la présence d'avant-scènes réservées côté jardin au chef de l'État et côté cour au Préfet. Davioud en avait tiré parti en les reliant par une arrière voussure qui renvoyait le son aux sièges d'orchestre situés à l'avant. Le théâtre pèche cependant par une surface trop restreinte qui, comme l'avait noté le conseil des bâtiments civils dès l'origine, n'a pas permis de donner aux vestibules et au foyer tout le développement souhaitable. Les escaliers principaux sont pour cette raison établis dans le sens transversal. Ce handicap est lié à la présence à l'arrière du théâtre d'une rue destinée à dégager la perspective de la tour Saint-Jacques (actuelle rue Adolphe-Adam).

En 1966, le conseil municipal décide la création dans la capitale d'un théâtre municipal populaire et choisit le théâtre Sarah Bernhardt comme lieu de cette réalisation. Jean Mercure, désigné comme directeur artistique et administratif du projet, rejette la solution d'un simple toilettage de l'existant et confie à l'A.U.A. (Agence d'urbanisme et d'architecture) une étude préalable qui sera réalisée par Jean Perrottet et Valentin Fabre et qui vise à transformer l'ancienne salle à l'italienne en un lieu théâtral contemporain.

Le projet élaboré par les deux architectes et approuvé par le conseil municipal en juillet 1967 prévoit de conserver les façades mais d'évider totalement l'intérieur du bâtiment afin d'y construire une salle en amphithéâtre qui, à la différence du théâtre à l'italienne, supprime les hiérarchies entre les spectateurs et établisse un nouveau rapport du public avec la scène, selon les principes mêmes du théâtre populaire. La nouvelle salle, qui reçoit le nom de « théâtre de la ville » comme le propose Jean



Détail de la façade principale (publié dans César Daly et Gabriel Davioud, *Les théatres de la Place du Châtelet*, [ca. 1865]).



Vue actuelle de la façade principale (détail des arcades de l'ancien foyer).





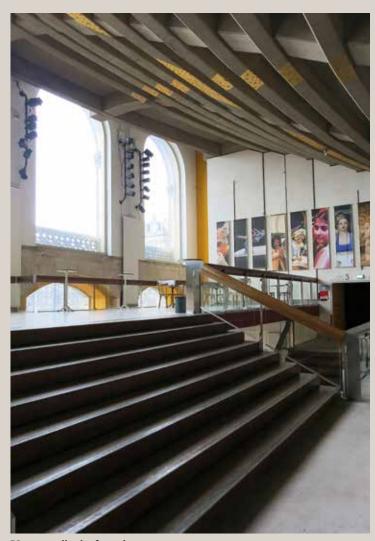
Vues du théâtre au moment des travaux engagés par Jean Perrottet et Valentin Fabre en 1967 (© photos Anna Birgit).

Mercure qui en sera le directeur jusqu'en 1985, est inaugurée en décembre 1967. Parterre, baignoires, balcons, loges et galeries mais également l'ancien foyer et son décor Napoléon III, ainsi que la loge de Sarah Bernhardt (reconstituée « à l'identique » dans un salon latéral) ont été supprimés tout comme le cadre de scène. La scène dont le niveau a été abaissé avance frontalement vers le public au moyen d'un proscenium mobile. Le fond de l'amphithéâtre est placé contre le mur de façade. Sa sous-face, portée par des poutres maîtresses courbes établies en escalier, est particulièrement mise en valeur à partir du hall et du parterre et se perçoit de la place à travers les arcades vitrées – elle a reçu en 1991 des lignes pointillistes en feuilles d'or posées sur le béton brut par François Morellet -. Les architectes ont par ailleurs doté le nouveau théâtre d'une salle de répétition logée au cinquième étage sous la coupole.

Le nouveau projet établi par les architectes Blond et Roux se distingue principalement par un remaniement du hall et des deux niveaux établis au-dessus du rez-dechaussée en façade. L'ensemble du dispositif d'accueil construit en 1967, portes, hall actuel et bar placé sous les gradins, disparaitrait de même que le foyer au premier niveau et les escaliers symétriques qui y conduisent.

### **DISCUSSION**

Les membres s'entendent sur la nécessité de rénover l'intérieur de ce théâtre construit, il y a près de cinquante ans, par Fabre et Perrottet. Un membre précise que si certains points d'organisation sont à revoir, en particulier les escaliers, on ne peut ignorer l'intérêt de l'architecture d'origine. Il pense qu'il serait préférable que le nouveau projet soit élaboré en concertation avec les architectes d'origine. Un autre membre, sans remettre en question la qualité de l'existant, estime que la zone d'accueil et le confort de la salle doivent être améliorés. Il considère notamment que l'amphithéâtre, les mezzanines, les escaliers et le café des Œillets sont particulièrement



Vue actuelle du foyer haut.



Vue actuelle d'un détail de la sous-face de l'amphithéâtre, visible dans le foyer haut.

mal commodes actuellement. Il juge également que si la proposition est perfectible, elle reste néanmoins intéressante.

Quelqu'un affirme qu'il est de la responsabilité de la Commission de préserver ce témoignage fort de l'architecture et que, si le bâtiment peut évoluer, il y a lieu de le prémunir contre toute forme de dénaturation. Un membre comprend la nécessité de remanier le hall d'entrée mais regrette le projet tel qu'il est dessiné au regard d'une architecture faisant désormais partie du patrimoine du XXe siècle. Un autre membre déplore que la Commission soit interpellée aussi tardivement et regrette que les ayant-droit n'aient pas été associés aux discussions.

D'autres membres, tout en étant conscients de la dimension patrimoniale de l'existant, soulignent que l'on ne peut pas faire abstraction des obligations qu'entraînent l'usage quotidien du bâtiment et qu'il y a lieu de l'adapter en ce sens, en correspondance avec le cahier des charges rédigé par la Ville. Enfin, plusieurs membres s'étonnent

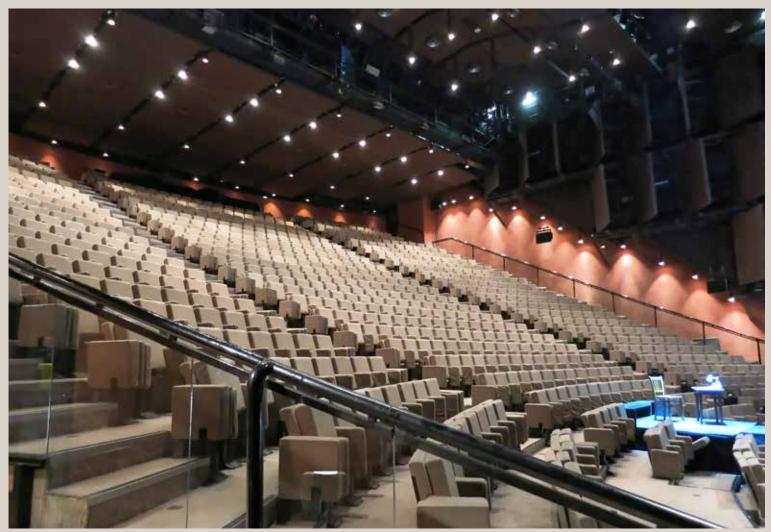
que la rénovation du théâtre, comme celle du Châtelet, ne s'accompagne pas d'un projet global de réaménagement de la place.

### **RÉSOLUTION**

Aucune résolution n'est prise à l'issue de la discussion.

### **SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- César Daly et Gabriel Davioud, Les théatres de la Place du Châtelet : Théatre du Châtelet - Théatre-Lyrique, construits d'après les dessins et sous la direction de M. Gabriel Davioud, architecte, Paris, Librairie générale de l'architecture, [ca. 1865].
- Délégation artistique de la ville de Paris, *Gabriel Davioud*, *architecte* 1824-1881, 1981.
- Jean Chollet et Marcel Freydefont, *Fabre et Perrottet : Architectes de théâtre*, Norma édition, 2006.
- AUA, une architecture de l'engagement, Cité de l'architecture et du patrimoine, La Découverte, 2015.



Vue actuelle de la salle.



Vue actuelle du bar (niveau du parterre).





Vue projetée du hall (© Blond & Roux architectes).

# 3 ET 4, AVENUE DU COLONEL-HENRI-ROL-TANGUY (14<sup>e</sup> Arr.)

## **FAISABILITÉ**

# Installation du musée de la Libération, place Denfert-Rochereau.

Demandeur : Ville de Paris.

### **PROTECTION**

Inscription au titre des Monuments Historiques (13 avril 1907) : les deux pavillons.

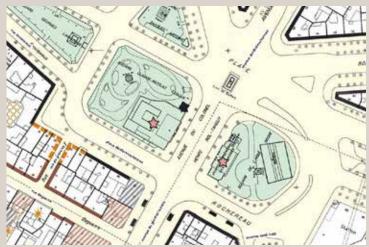
### **ANTÉRIORITÉ**

- Séance du 15 décembre 1904 : « Vœu tendant au classement comme monuments historiques des pavillons encore existants, savoir : La Rotonde de La Villette ; les deux pavillons de la place Denfert-Rochereau ; les deux pavillons de la place de la Nation et les deux colonnes ; la rotonde du parc Monceau. »
- Séance du 11 mai 1905 : « Vœu relatif à la conservation

des pavillons de Ledoux, avenue d'Orléans. La première sous-commission, persistant dans ses propositions antérieures, renouvelle purement et simplement le vœu formulé déjà par elle et tendant au classement. »

#### **PRÉSENTATION**

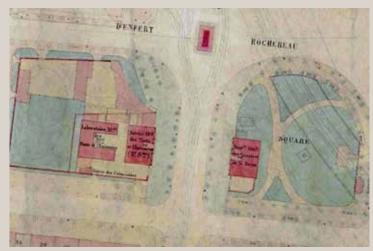
Les deux pavillons élevés en 1787 sur les plans de l'architecte Claude-Nicolas Ledoux à l'entrée sud de la place Denfert-Rochereau sont, avec ceux de l'ancienne place du Trône (place de la Nation) et les rotondes de la Villette et du parc Monceau, les derniers vestiges de l'enceinte des Fermiers généraux qui entourait Paris à la veille de la Révolution. Elle était ponctuée de 55 barrières d'octroi établies aux différentes entrées de la ville, où s'acquittait



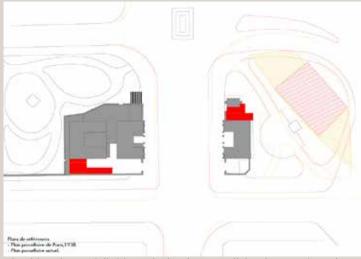
Extrait du P.L.U.



Jacques-Nicolas-Louis Durand (1760-1834), *La barrière d'Enfer*, vers 1787-1789 (© BnF).



Extrait du plan cadastral de 1890 (Archives de Paris).



Plan historique, réalisé à partir du plan parcellaire de 1938 (en gris, les parties originelles ; en rouge, les parties créées (© Artene Architectes).

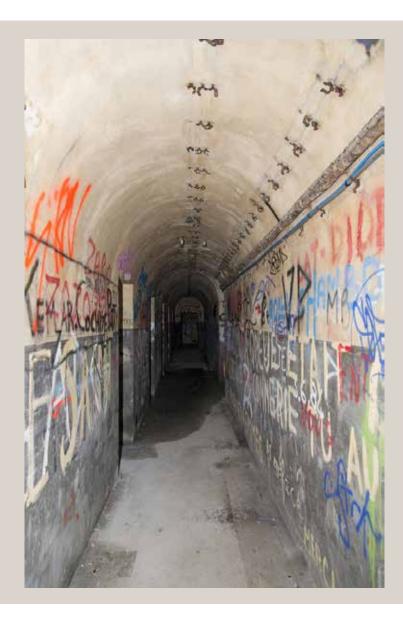
le paiement des taxes sur les marchandises qui entraient dans la capitale. Les deux bâtiments, reliés par une grille et raccordés à l'enceinte, étaient établis symétriquement de part et d'autre du chemin d'Orléans (actuelle avenue du Colonel-Henri-Rol-Tanguy), donnant au dispositif urbain un caractère monumental où transparaît l'image des propylées grecs. Élevés d'un étage surmonté d'un attique et couverts d'un toit à quatre pentes à l'origine revêtues d'ardoises (remplacées aujourd'hui par des tuiles plates), les pavillons sont de format parallélépipédique. Leurs rez-de-chaussée sont ouverts de trois baies formant serlienne et l'accès à l'arcade centrale est surélevé de quelques marches. L'imagination de Ledoux s'est donnée libre cours en façade. Des colonnes toscanes à bossages cubiques, créant de puissants effets lumineux, rythment le soubassement et une frise composée de figures féminines habillées à l'antique, œuvre du sculpteur Jean-Guillaume Moitte, court dans la partie haute de la façade principale, juste sous la corniche.

Le mur des Fermiers généraux a été démoli au cours des années 1860 lorsque la perception des droits d'octroi fut repoussée à la hauteur de la nouvelle enceinte érigée à l'initiative de Thiers. Les pavillons de Ledoux changent alors d'affectation, entraînant un certain nombre de réaménagements intérieurs qui ont conservé l'essentiel des dispositions anciennes (emplacements des refends, ouvertures et escaliers). Vers 1867, la municipalité installe dans le pavillon ouest le service de la voie publique et celui des carrières (ce dernier déménage dans l'autre pavillon en 1887, après le départ de la Garde républicaine à cheval pour la caserne Monge). Pour gagner des surfaces utiles, le porche d'entrée est alors réduit de moitié par la construction de deux cloisons établies au droit des colonnes de l'arcade centrale. Un bâtiment en U, aligné sur le pavillon Ledoux mais ne comportant qu'un étage, voit le jour à l'arrière, vers 1890, afin d'accueillir le laboratoire municipal des ponts-et-chaussées (actuel laboratoire d'étude des matériaux). Les abords proches sont





Vues actuelles du pavillon ouest (en haut) et du pavillon est (en bas). Ci-contre, vue actuelle d'un couloir de l'ancien abri anti-aérien sous le pavillon ouest.



réaménagés. Deux squares - le square Albert-Migne établi à l'est, après la construction sous le terre-plein de la ligne de chemin de fer Paris-Sceaux et le square Claude-Nicolas Ledoux créé à l'ouest - sont installés à l'arrière des pavillons entre 1892 et 1896. L'escalier d'entrée de la station du métropolitain est implanté au nord du pavillon ouest, le long de son mur de clôture qui est redressé à cette occasion.

Après la protection des deux pavillons au titre des Monuments historiques en 1907, différents travaux de restauration et de réaménagement ont été réalisés sur les deux sites au cours du XXº siècle. La cour centrale du laboratoire des matériaux est couverte d'une verrière dans les années 1930 et le bâtiment en partie relié à rez-de-chaussée au pavillon sur rue. En 1937-1939, deux abris antiaériens sont construits à 20 mètres de profondeur sous le sol des emprises est et ouest au niveau des anciennes carrières. Le second, plus spacieux, a servi en août 1944 de poste de commandement où furent coordonnées,

sous la direction du colonel Rol-Tanguy, les opérations qui ont conduit à la libération de Paris. Cet abri est relié au réseau des catacombes dont l'entrée se faisait jusque dans les années 1980 dans un petit bâtiment situé sur le côté sud du laboratoire des matériaux (située actuellement au nord du pavillon est).

Le pavillon ouest ainsi que le laboratoire des matériaux situé à l'arrière et la totalité de l'emprise sont destinés à accueillir les services et les collections de l'actuel musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin situés actuellement au-dessus de la gare Montparnasse. Au stade actuel du projet (phase AVP), qui vise à définir la nouvelle organisation du site en réponse à l'objectif principal du programme, les propositions de la maîtrise d'œuvre sont les suivantes : l'accès au site se ferait du côté sud à partir de l'avenue du Colonel-Henri-Rol-Tanguy. L'ancienne entrée du pavillon perdrait sa fonction d'origine et serait intégrée au parcours de présentation des collections (la maîtrise



Vue actuelle de la toiture du laboratoire et de ses annexes (pavillon ouest) (cliché RÉA).



Ci-dessus et ci-contre, vues actuelles de la grande cour couverte du laboratoire (pavillon ouest).



d'œuvre précise cependant que son traitement devra rester sobre et parfaitement lisible depuis la rue « à laquelle elle se rattache »). L'axe principal de circulation serait orienté nord-sud et établi entre le bâtiment en U et le pavillon. Le pavillon serait desservi à tous les niveaux par deux escaliers (dont l'escalier ancien, conservé et un escalier nouveau, couplé avec un ascenseur). Le sous-sol et l'étage de l'ancien laboratoire seraient accessibles en empruntant un bloc d'escaliers implanté dans la largeur du U entre les ailes nord et sud du bâtiment. La cour serait protégée par une nouvelle verrière et décaissée jusqu'au niveau du sous-sol. Les espaces de collections seraient répartis entre le rez-de-chaussée du pavillon, son extension côté nord adossée au mur de clôture et le sous-sol. L'étage de l'ancien laboratoire accueillerait les expositions temporaires. L'espace polyvalent serait lui implanté à l'angle nord-ouest du site en adossement bas au mur extérieur de l'aile nord de l'ancien laboratoire. Les services culturels du musée seraient situés dans les

étages du pavillon.

Le projet concernant le pavillon est est destiné à améliorer l'accueil des visiteurs désirant accéder aux catacombes. L'accueil serait installé au sud du site, l'accueil du personnel s'effectuant, lui, côté nord. L'escalier existant, réservé au personnel, serait conservé et doublé d'un second escalier desservant les étages. Le vestibule du pavillon serait, comme pour celui du pavillon ouest, clos d'un vitrage à l'arrière des arcades et protégé par une grille.

L'avant-projet traite également de la dimension urbaine du site. Rappelant que les pavillons seuls ne signifient rien, qu'ils fonctionnaient avec une grille et marquaient l'entrée de la ville, il invite à lier au projet un programme de travaux qui rendrait leur cohérence historique aux espaces situés entre les deux bâtiments.

#### DISCUSSION

Les membres soulignent l'importance de la place Den-



Vue actuelle de l'escalier du pavillon ouest.



Coupes longitudinales est-ouest vers le nord du pavillon ouest, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Cabinet GTA / Artene Architectes).

fert-Rochereau, une des plus grandes et des plus complexes de Paris, fruit de juxtapositions et d'accolements successifs. Il aurait été souhaitable pour certains de lier le projet à un réaménagement de la place qui interviendra probablement par la suite.

Un membre critique l'ajout au pavillon Ouest, sur sa face nord et sa face est, de nouveaux bâtiments, ce qui porte atteinte au tracé régulateur d'origine, tel que l'a voulu Ledoux. Un autre signale que les deux pavillons étant protégés, tout adossement d'une architecture nouvelle doit être expressément autorisé par les services patrimoniaux de l'État.

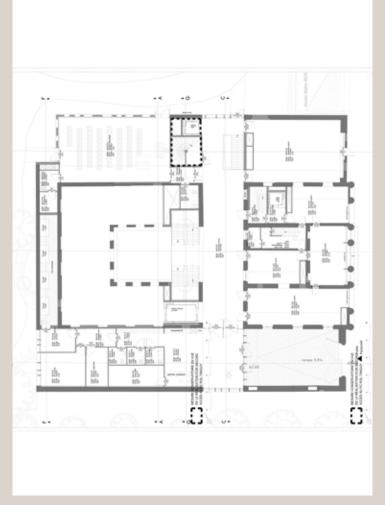
Tous déclarent qu'une visite du site s'impose compte tenu de la complexité du projet. Un membre pose la question de l'accès aux deux pavillons et s'étonne que l'on ait choisi de fermer les porches historiques et de décaler sur le côté l'entrée du public même si leur symétrie est respectée. La directrice de la DPA répond que ce déplacement a été rendu nécessaire pour des raisons d'accessibilité,

les portes d'accès d'origine étant trop étroites. Certains membres regrettent que cette discussion intervienne très tardivement alors que tout semble déjà arrêté.

En fin de débat, plusieurs membres insistent sur l'intérêt qu'il y aurait à créer sur place un lieu d'accueil qui mette en valeur l'histoire des bâtiments et leur architecte. Un autre souligne que les propylées de Ledoux, et plus généralement les éléments survivants de son architecture, sont extrêmement rares alors qu'il s'agit d'éléments majeurs du patrimoine de la capitale. La directrice du musée Carnavalet précise à cette occasion que dans le pavillon Est seront présentées l'histoire géologique du site (en collaboration avec l'inspection générale des carrières) ainsi que l'histoire architecturale et urbaine du lieu. Elle souligne également que la conservation préventive des collections au niveau des catacombes est une des priorités des travaux.



Plan du rez-de-chaussée du pavillon ouest, état existant (© Artene Architectes).



Plan du rez-de-chaussée du pavillon ouest, état projeté (© Artene Architectes).

### **RÉSOLUTION**

Aucune résolution n'est prise à l'issue de la discussion.

### **BIBLIOGRAPHIE**

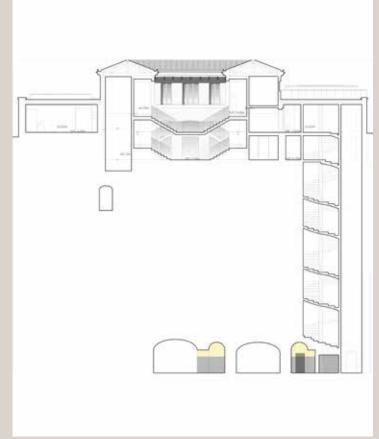
- Claude Nicolas Ledoux, L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation, Paris, chez l'auteur, 1804.
- Jean-Pierre Lyonnet, Les Propylées de Paris, 1785-1788 : Claude-Nicolas Ledoux. Une promenade savante au clair de lune, Honoré Clair, 2013, p. 42-43.
- Daniel Rabreau, *Claude-Nicolas Ledoux*, Paris, éd. du Patrimoine, 2005.
- Daniel Rabreau, Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806). L'architecture et les fastes du temps, Paris et Bordeaux, 2000.
- Michel Gallet, *Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806)*, Paris, 1980.
- Michel Gallet, « Ledoux et Paris », Les Cahiers de la Rotonde, n° 3, 1979, p. 40-43 et 115.

- Alain Clément et Gilles Thomas (dir.), *Atlas du Paris souterrain*, Paris, Parigramme, 2001, p. 100-101.
- Anne Thoraval, *Paris, les lieux de la Résistance*, Paris, Parigramme, 2007, p. 181-182.
- REA, étude historique, *Pavillons Ledoux*. *Ancienne barrière Denfert*, mars 2015.



Coupe longitudinale vers le sud du pavillon ouest, état projeté (© Artene Architectes).





Ci-dessus : coupe transversale du pavillon ouest, état projeté montrant l'escalier qui serait créé pour accéder à l'abri antiaérien. (© Artene Architectes).

Ci-contre : croquis d'ambiance du vestibule ouest, état projeté (© Artene Architectes).

# 16, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 2-4, RUE PAYENNE ET 23, RUE DE SÉVIGNÉ (03<sup>E</sup> ARR.)

**FAISABILITÉ** 

Modernisation du musée Carnavalet

Demandeur : Ville de Paris

### **PROTECTION**

Classé au titre des Monuments Historiques (classement par liste de 1846) et inscrit au titre des Monuments historiques (arrêté du 21 décembre 1984).

### **PRÉSENTATION**

L'hôtel Carnavalet, qui constitue le noyau d'origine de l'actuel musée, est un des plus célèbres hôtels du Marais. Élevé entre cour et jardin, à partir de 1547 pour Jacques des Ligneris, président au parlement de Paris, sans doute d'après les plans de Pierre Lescot, il est re-

manié et agrandi au siècle suivant par François Mansart qui respecte l'œuvre de ses prédécesseurs. L'architecte enchâsse le portail Renaissance (bas-reliefs de Jean Goujon ou de son atelier) dans une nouvelle ordonnance, et imagine une nouvelle façade sur rue. Il en conserve le frontispice rectangulaire du XVIe siècle mais remodèle les côtés et installe un étage et des combles brisés. Les deux ailes sont elles aussi transformées (côté sud, les arcades de la loggia sont obturées par des fenêtres cintrées et les balustres remplacées par des allèges pleines ; un nouvel escalier en pierre remplace l'ancien escalier en vis - il sera remanié au XIXe siècle ; côté nord, de nouvelles écuries et remises sont installées et leur sol est abaissé au niveau



Extrait du P.L.U.



Vue des bâtiments depuis l'angle des rues de Sévigné et des Francs-Bourgeois.



Vue de l'entrée du musée, rue de Sévigné.

de la cour ; les deux ailes sont surélevées d'un étage). Mansart touche peu, en revanche, au corps de logis principal, si ce n'est pour remplacer le grand toit d'origine par un comble brisé.

L'hôtel est acheté par la ville de Paris en 1866 dans le but d'y présenter ses collections historiques. Il s'agissait, comme l'écrira le conseiller Maurice Quentin Bauchart à la suite du rattachement, en 1903, du musée au service des Beaux-Arts, « de refaire sur des bases nouvelles l'histoire générale de Paris et de placer à côté des documents écrits la représentation figurée des évènements contemporains, les objets d'art et les antiquités provenant du sol et des édifices de l'ancienne cité [afin de] faire comprendre la vie parisienne à toutes les époques ».

La restauration de l'édifice est confiée au jeune architecte Victor Parmentier (1831-1870), qui intervient sous la supervision de Victor Baltard. La façade de l'hôtel sur le jardin est reconstruite. Le comble du logis principal, œuvre de Mansart, est remplacé par un comble à croupe

et une balustrade créée en attique. Dans la cave, Parmentier enrobe l'un des piliers d'un système d'arcades formant un motif dans le goût de la Renaissance tardive. Les pavillons des ailes sont rétablis et leurs combles remplacés par des toitures terrasses bordées elles aussi de balustrades. Les arcades au rez-de-chaussée de l'aile droite sont surélevées, tandis que dans l'aile gauche, l'escalier « Mansart » est reconstruit.

Étant donné l'exiguïté de l'hôtel, un premier programme d'extension est décidé. Il est mené à bien de 1871 à 1890 par les architectes Félix Roguet et Joseph-Antoine Bouvard qui font remonter autour de l'espace du jardin, en les associant aux galeries construites pour dessiner une nouvelle cour (cour des drapiers), trois fragments d'architecture provenant de la démolition d'édifices anciens. Un pavillon du XVIe siècle, qui enjambait la rue de Nazareth dans l'enceinte du Palais de justice, prend place au centre du bâtiment ouvrant sur la rue des Francs-Bourgeois, tandis que la façade du bureau des marchands dra-



Vue actuelle de la cour des drapiers.



Vue actuelle de la cour Louis XIV.



Façade du Bureau des marchands drapiers intégrée à l'élévation ouest de l'extension projetée par Roguet et Bouvard (publié dans Jules Cousin, *L'hôtel Carnavalet* [s.d]).

piers que l'architecte Jacques Bruant avait fait construire en 1660 rue des Déchargeurs et l'avant-corps central de l'hôtel de Choiseul élevé rue Saint-Augustin vers 1710 sont intégrés aux élévations ouest et nord.

Rendu nécessaire par l'accroissement des collections du musée, un second agrandissement est mené à bien de 1907 au lendemain de la première guerre mondiale, par l'architecte Foucault. Les nouveaux bâtiments encadrent deux cours créées au nord de l'ancien hôtel (actuelle cour Henri IV) et du jardin (cour de la Victoire). L'hôtel Carnavalet agrandi dessine, depuis lors, un rectangle allongé d'est en ouest à l'intérieur duquel une croix sépare quatre cours.

Un second hôtel particulier, l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, dont l'entrée se situe au n°29, rue de Sévigné, est acheté en 1896 par la ville afin d'y installer la bibliothèque historique, les deux services, musée et bibliothèque, ayant été séparés. Élevé en 1686 par Pierre Bullet et composé d'un corps de logis établi entre cour

et jardin - celui-ci comportant une orangerie construite vers 1700 - il a été considérablement modifié au cours du temps. De 1913 à 1925, l'architecte Foucault élève d'un niveau le bâtiment d'entrée et étend l'hôtel au nord, à l'arrière de l'ancienne basse-cour, à l'angle de la rue de Sévigné et du square Léopold-Achille. Depuis le départ de la bibliothèque historique pour l'hôtel Lamoignon en 1968 et une campagne de travaux très interventionniste dirigée par l'architecte Bernard Fonquernie qui s'est achevée en 1989, l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau accueille une partie des collections du musée Carnavalet et notamment celles liées à la Révolution française. Il est réuni au musée par une galerie de liaison.

La direction du patrimoine et de l'architecture de la ville de Paris, mandaté par l'établissement public Paris-Musées, assure aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage d'une opération partielle de rénovation et de restructuration du musée, actuellement en phase diagnostic.

L'un de ses principaux objectifs sur le plan culturel est



Entrée actuelle du musée, côté rue des Francs-Bourgeois.



L'arc de Nazareth, au revers de l'entrée, rue des Francs-Bourgeois.



Vue actuelle de la galerie qui relie l'hôtel Carnavalet à l'aile des drapiers.



Vue actuelle de l'orangerie de l'hôtel Le Peletier.



Vue actuelle de l'hôtel Le Peletier depuis la cour.

d'améliorer la cohérence chronologique de la présentation des collections. Des espaces supplémentaires seront affectés à leur présentation. Le sous-sol du musée situé sous le logis principal de l'hôtel et qui sera relié au rezde-chaussée par un nouvel escalier devrait accueillir l'histoire parisienne de la préhistoire à l'époque galloromaine. Les œuvres correspondant à la période révolutionnaire seront plus largement déployées que précédemment au deuxième étage de l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau et rendues accessibles à partir de la galerie de liaison grâce à la construction d'un nouvel escalier. L'espace d'exposition temporaire situé au rez-de-chaussée de l'hôtel Carnavalet ne changerait pas d'emplacement par rapport à l'existant.

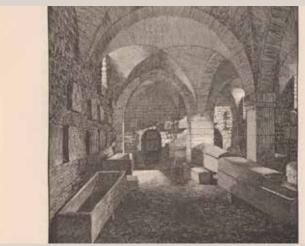
Outre les circulations horizontales et verticales actuelles qui seront largement revues, deux nouveaux accès seront percés en façade. Le premier sera ouvert au niveau du 4, rue Payenne pour permettre la livraison d'œuvres de petites dimensions (cet accès est relié à un nouvel escalier

et un nouveau monte-charge desservant tous les niveaux du sous-sol au R+3). Le second sera situé rue de Sévigné, à droite du portail d'entrée de l'hôtel Le Peletier. Il permettra de rejoindre un nouvel espace d'animation installé au rez-de-chaussée.

Le projet prévoit que certains espaces du musée seront privatisables. C'est le cas notamment de l'actuelle galerie des enseignes dont la première partie, parallèle à la rue de Sévigné, accueillerait une cafétéria. Au rez-dechaussée du pavillon des drapiers (actuelle entrée des visiteurs) serait aménagée une salle de restaurant. Enfin, l'orangerie, qui occupe le côté nord du square Georges-Caïn, serait elle aussi privatisable.

### **DISCUSSION**

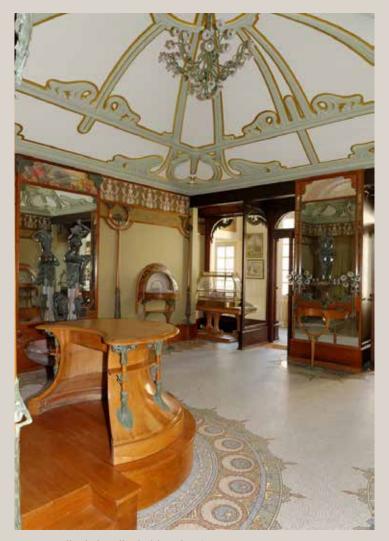
La discussion porte sur l'avant-projet de modernisation du musée. Un membre met en avant la difficulté éprouvée par le visiteur à circuler entre les deux bâtiments accueillant les collections. Un autre souligne, lui aussi,



Le sous-sol du logis principal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (publié dans Jules Cousin, *L'hôtel Carnavalet* [s.d]).



Vue actuelle de la première salle des enseignes.



Vue actuelle de la salle du bijoutier Georges Fouquet.

l'importance de la mise en place d'un parcours simplifié, clair et facilement accessible. Une visite sur place de la Commission sera organisée pour en juger.

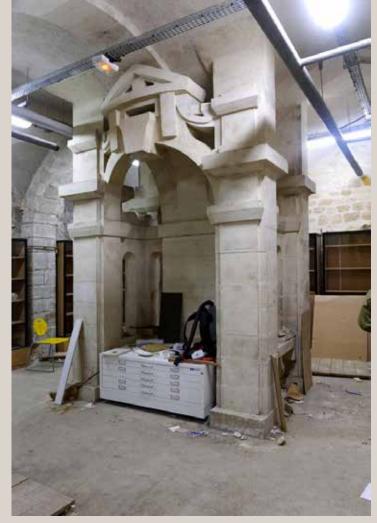
Le débat s'oriente ensuite sur le coût du chantier, le calendrier des travaux et la procédure suivie pour la sélection du maître d'œuvre (auditions d'équipes préalablement constituées). Un membre s'interroge sur la prise en compte, dans ce cadre, des prescriptions en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. La maîtrise d'ouvrage rassure la Commission sur ce point mais ajoute que, cependant, rien ne sera fait qui soit contraire à la préservation des œuvres.

### **RÉSOLUTION**

Aucune résolution n'est prise à l'issue de la discussion.

### **SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Jules Cousin, L'Hôtel Carnavalet, La librairie illustrée [s.d].
- « L'hôtel Carnavalet », Bulletin du musée Carnavalet, n° 1 et n° 2, 1974.



Vue actuelle du sous-sol du logis principal

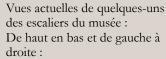


Vue actuelle de la salle présentant les boiseries provenant du Café militaire.



Vue actuelle de l'entrée des salles « Paris au XX<sup>e</sup> siècle »





- escalier de la salle des enseignes
- escalier «Mansart»
- escalier De Luynes
- escalier de l'auditorium
- escalier XVIII<sup>e</sup> (hôtel Le Peletier)









Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel Carnavalet à gauche et de l'hôtel Le Peletier à droite (© François Chatillon architecte).

# 85, RUE DE BUZENVAL ET 35-37, RUE DES VIGNOLES (20<sup>E</sup> ARR.)

# Restructuration d'un immeuble faubourien

Pétitionnaire : M. HAIFI, Ali

SCI BUZENVAL 85 PC 075 120 16 V 0004

Dossier déposé le 18/01/2016.

Fin du délai d'instruction : 18/06/2016.

« Restructuration avec surélévation de 1 étage sur cour et côté rue des Vignoles, et de 2 étages + mezzanine côté rue de Buzenval (13 logements créés), d'un bâtiment sur rues et cour, de 1 étage sur 1 niveau de sous-sol partiel, à usage d'habitation et de commerce partiellement transformé en parties communes d'habitation à rez-dechaussée, après démolition des toitures, végétalisation des nouvelles toitures-terrasses, création d'un escalier intérieur après démolition partielle de plancher, ravale-

ment des façades avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur côté rues, remplacement des menuiseries extérieures, transformation de fenêtres en portes-fenêtres, création de nouvelles baies côtés rue et cour, et modification de la devanture du restaurant.

SHON supprimée : 22 m $^2$  ; SHON créée : 238 m $^2$  ; surface du terrain : 173 m $^2$  ».

### **PROTECTION**

Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager, en bordure d'un secteur maisons et villas.

### **PRÉSENTATION**

Le bâtiment, qui occupe l'angle occidental des rues de



Extrait du P.L.U



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des rues de Buzenval et des Vignoles.



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue de Buzenval.

Buzenval et des Vignoles, a été édifié en 1867, soit au lendemain de l'annexion de la commune de Charonne. Élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, la maison est occupée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par un libraire-brocanteur. Le relevé cadastral de 1890 fait état des mêmes dispositions qu'aujourd'hui, à l'exception de la cour qui s'est progressivement réduite jusque dans les années 1950. Ces constructions ont échappé à l'élargissement de la rue, mené de l'autre côté entre 1890 et 1894, à la demande des habitants et des élus du quartier pour remédier à son insalubrité.

Sur rue, l'immeuble est défraîchi. La toiture a été recouverte de goudron. Édifiées en plâtre sur pans de bois et moellons enduits, les élévations sont pauvres en modénature et seuls les encadrements de fenêtres montrent un ravalement de 2005 déjà dégradé. Les trois travées de la rue des Vignoles et celles de la rue de Buzenval flanquent un pan coupé irrégulier qui donne lieu à un petit décroché tout à fait typique des alignements fau-

bouriens.

Il y a une vingtaine d'années, l'immeuble a été conforté des caves au premier étage par une structure en béton armé laissée en attente en de nombreux points. Intégrée dans le bâti en caves et au rez-de-chaussée, sur cour, cette structure contribue à donner, au cœur de la parcelle, un caractère à la fois faubourien et méditerranéen, avec patio, terrasse couverte et couloirs ouverts, qui desservent le niveau supérieur où ont été créées dix chambres de moins de 9 m².

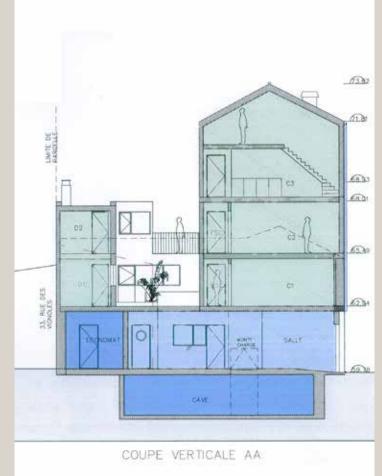
Situé dans un secteur sensible, mais non classé comme insalubre, après avoir été retiré du périmètre de la ZAC Réunion dans les années 1990, l'îlot a été l'objet de campagnes de rénovation exemplaires : Georges Pencreac'h s'est vu confier une opération rue Planchat (1998) et, plus récemment, Édouard François a donné une interprétation contemporaine des venelles faubouriennes en cœur d'îlot (impasse Casteggio, 2000). Désormais, les dernières entités foncières à reconquérir sont confiées



Plan du rez-de-chaussée, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Aleksandar Malovic architecte).



Plan du premier étage, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Aleksandar Malovic architecte).



Coupe longitudinale du bâtiment, état projeté (© Aleksandar Malovic architecte).

aux SEM ou laissées aux soins de leurs propriétaires ; les opérations sont conduites sans concertation.

C'est le cas du projet actuel qui repart de l'existant : les bâtiments annexes en fond de cour seraient remplacés par des constructions neuves de deux étages, couvertes de terrasses végétalisées. La maison d'angle serait transformée en petit immeuble par l'ajout de un et deux étages en surélévation (respectivement côté Vignoles et côté Buzenval). Les nouvelles façades seraient isolées par l'extérieur. Le pétitionnaire a obtenu une dérogation « Duflot » pour dépasser le gabarit prescrit au PLU et s'adosser au mitoyen existant. Les treize logements créés resteraient organisés autour d'un patio de 6 mètres par 4. Dernière modification notable en plus des gabarits sur rue, l'accès au restaurant ne se ferait plus par le pan coupé, mais par une nouvelle porte pratiquée rue de Buzenval.

### **DISCUSSION**

Les membres se prononcent à l'unanimité contre ce projet de surélévation. Plusieurs membres rappellent que les dérogations de la loi Duflot doivent se situer dans un contexte de mixité sociale qui n'est pas assuré dans cette opération qu'ils estiment avant tout spéculative. Par ailleurs, d'autres membres souhaitent mettre l'accent sur le danger que représente ce type de surélévation pour l'architecture faubourienne, caractérisée par des structures basses, et redisent la volonté de la Commission d'être garante de cet héritage de l'histoire parisienne et de l'aspect pittoresque de ce paysage. Un membre met en avant le fait que la parcelle soit signalée et donc marquée d'un intérêt reconnu. Un autre précise que ce signalement n'a aucune valeur juridique même s'il y a lieu de le prendre en considération. Quelqu'un observe que, si la parcelle n'est pas protégée, elle est néanmoins bordée par un filet vert pointillé qui doit limiter les hauteurs de construction. Enfin, un membre souligne la configuration



Élévation de la façade côté rue des Vignoles, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Aleksandar Malovic architecte).

très particulière de ce type de bâtiment d'angle qui n'a jamais été surélevé et qui se présente dans son état d'origine. Il regrette la faible qualité du projet présenté et le recours malheureux à l'isolation par l'extérieur.

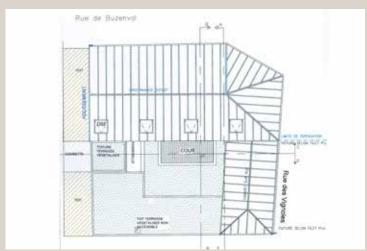
**RÉSOLUTION** 

La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration avec surélévation d'un immeuble faubourien édifié en 1867. La Commission, après avoir noté que cet immeuble est parvenu jusqu'à nous en conservant son volume d'origine, fait le constat que sa position d'angle et son échelle basse jouent un rôle important dans le paysage de la rue parmi les constructions alentour. Elle s'oppose vigoureusement pour cette raison à ce projet de surélévation qui irait à l'encontre de l'intégration harmonieuse de cette ancienne maison de faubourg dans le milieu urbain environnant. En outre, la Commission rappelle que les suré-

lévations de ce type sont soumises par le code de l'urbanisme à une condition stricte de mixité sociale, qui n'est évidemment pas remplie dans le cadre d'une opération de promotion immobilière comme celle-ci.

### **SOURCES**

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 3904, VO<sup>12</sup> 92 et 3589W 2354.



Plan de la toiture, état projeté (© Aleksandar Malovic architecte).



Vue projetée du bâtiment sur la rue de Buzenval (© Aleksandar Malovic architecte).



Vue projetée du bâtiment depuis la rue des Vignoles (© Aleksandar Malovic architecte).

# [125, RUE SAINT-ANTOINE (04<sup>E</sup> ARR.)]

# SUIVI DE VŒU

### Démolition d'un escalier en vis dans le Marais

#### **PROTECTION**

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais.

### **ANTÉRIORITÉ**

Séance du 22 avril 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 avril 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'un escalier ancien dans le cadre de la restructuration d'un hôtel de tourisme.

La commission, jugeant que ce modèle d'escalier en vis à noyau en bois spiralé présent dans l'immeuble sur rue dès la première moitié du XVIIe siècle est aujourd'hui d'une grande rareté dans le bâti parisien, demande sa conservation et son maintien à son emplacement d'ori-

gine comme témoignant de l'histoire de la construction de l'immeuble. »

### **PRÉSENTATION**

Ce petit immeuble du cœur du Marais présente des dispositions générales remontant au début du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment, un escalier en vis à noyau de bois desservant les deux premiers étages du corps de logis sur la rue. Le projet de rénovation de l'hôtel qui y est installé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle prévoyait la démolition de cet escalier pour rationaliser les circulations.

En réponse à l'avis défavorable de la Commission, une solution alternative est proposée. L'escalier serait conservé, avec son noyau, in situ, mais un palier serait



Extrait du P.L.U.



Vue perspective de la rue Saint-Antoine.



Vue actuelle de l'escalier en vis, du bâtiment sur rue, qui serait finalement conservé.

créé le long du mur mitoyen de manière à créer une communication entre le bâtiment rue et le bâtiment cour. Cela suppose la démolition partielle des marches. L'accès à l'escalier – devenu objet patrimonial – serait protégé par un panneau vitré.

**DISCUSSION** 

Les membres conviennent de l'évolution satisfaisante de la nouvelle proposition qui conserve finalement l'escalier et décident de ne pas s'y opposer même s'ils estiment que la solution envisagée n'est pas idéale.

### **RÉSOLUTION**

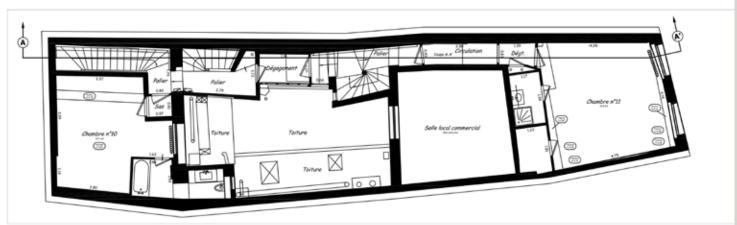
La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau en faisabilité le projet de démolition d'un escalier ancien dans le cadre de la restructuration d'un hôtel de tourisme.

La Commission constate que le nouveau projet présenté

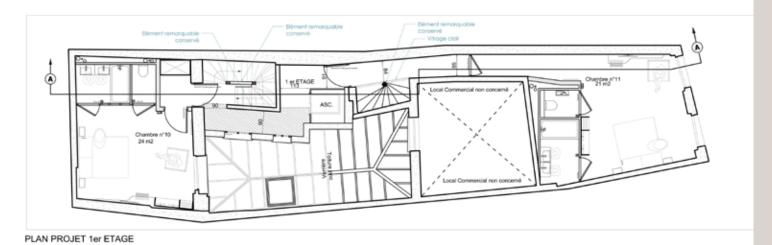
prévoit maintenant la conservation partielle et le maintien à son emplacement d'origine de l'escalier à noyau spiralé. Elle lève donc le vœu pris le 22 avril dernier.

### **SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Archives nationales : MC/ET/XI/94, MC/ET/LXXX-VII/1359, MC/ET/XCIV/683, MC/ET/LXX/1208, Z/1J/267, S/1102.
- Archives de Paris : DQ18 57, 439 et 992, D1P4 993 et 994.
- Alexandre Gady, Le marais. Guide historique et architectural, Paris, Éd. Le Passage, 2004, p. 75.



PLAN EXISTANT 1er ETAGE



Plan du premier étage, état existant (en haut) et esquisse du nouveau projet (en bas) (© G.S.M. Architecture).

# [56, RUE SAINT-DIDIER ET 22, RUE MESNIL (16<sup>E</sup> ARR.)]

### SUIVI DE VŒU

### Rénovation du site des sœurs de la Charité

#### **PROTECTION**

Aucune.

### **ANTÉRIORITÉ**

- Séance du 18 octobre 2013 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a poursuivi l'examen de la faisabilité du projet de rénovation du site des sœurs de la Charité.

La Commission donne son accord pour le projet de rénovation de ce site, comprenant la démolition de la serre sur rue, mais souhaite examiner plus attentivement la démolition de l'ensemble de constructions basses (bibliothèque et ancienne écurie) situé à l'angle des rues Saint-Didier et Mesnil (*BMO* du 19 novembre 2013) ».

- Séance du 15 novembre 2013 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 novembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, a poursuivi l'examen de la faisabilité du projet de rénovation du site des sœurs de la Charité.

Elle a confirmé son accord pour la démolition de la serre située le long de la rue Saint-Didier et ne s'oppose pas à celle des deux bâtiments bas occupant l'angle de la rue Mesnil et de la rue Saint-Didier (bibliothèque et ancienne écurie). La Commission souhaite que, dans un souci de continuité urbaine et de transparence, le jardin situé le



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle sur la rue Saint-Didier. Les chambres du foyer sont isolées par un mur rideau de 1963.



Vue du site à vol d'oiseau (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes). À gauche, les deux anciennes serres horticoles remployées.



Vue du revers de l'hôtel particulier depuis le jardin.

long de la rue Mesnil puisse être visible de l'espace public – par exemple par la restitution d'un mur bahut surmonté d'une grille.

La Commission demande par ailleurs que le projet de construction prévue à l'emplacement des deux constructions démolies à l'angle ne modifie pas de façon radicale la perspective urbaine et que sa volumétrie tienne compte de l'échelle de l'ancien hôtel particulier qui lui est contigu et qui commande cette partie du site (*BMO* du 21 janvier 2014) ».

### **PRÉSENTATION**

En réponse au vœu formulé par la Commission, le maître d'ouvrage a modifié sa proposition et présente deux solutions alternatives. La première repousse le bâtiment le long de la clôture et, sans en modifier le gabarit, l'aligne sur l'hôtel particulier. La vue depuis l'angle des rues Saint-Didier et Mesnil resterait ainsi dégagée. La deuxième recompose le bâtiment, qui serait moins large et

plus allongé. Situé dans l'alignement de l'hôtel, il serait également reculé par rapport à la clôture. Dans les deux cas, le dessin initial des façades serait conservé. Seules quelques modifications sont apportées au niveau des matériaux (emploi de la brique au 4º étage).

### **DISCUSSION**

Les membres décident à l'unanimité de maintenir leur opposition au projet. Plusieurs d'entre eux concèdent que les nouvelles propositions vont dans le sens d'une amélioration de l'intégration du bâtiment sur le site mais regrettent que le jardin actuel soit sacrifié et en partie dissimulé par la construction. Ils déplorent également la qualité minime du projet architectural qui défigurerait le paysage de la rue.

### **RÉSOLUTION**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard



Vue actuelle des bâtiments depuis l'angle des rues Saint-Didier et Mesnil.



Vue du premier projet déposé en 2013, depuis l'angle des rues Saint-Didier et Mesnil (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).



Vue projetée de la première solution, depuis l'angle des rues Saint-Didier et Mesnil (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).

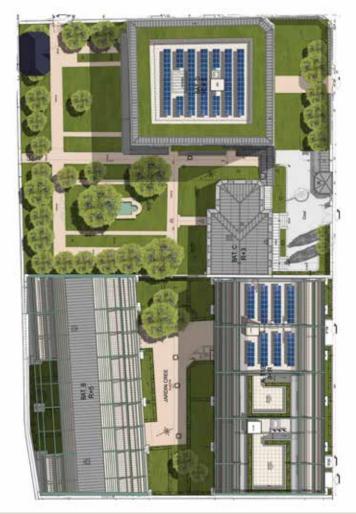


Vue projetée de la deuxième solution, depuis l'angle des rues Saint-Didier et Mesnil (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).

Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de construction d'un nouvel immeuble sur le site des sœurs de la Charité. La Commission décide de maintenir son vœu, pris le 15 novembre 2013, malgré les deux nouvelles propositions qui lui sont présentées. Elle estime en effet que la volumétrie du projet, qui n'a pas été modifiée, ne tient pas compte de l'échelle de l'hôtel particulier qui lui est contigu. Elle constate en outre que ces nouvelles implantations aboutiraient en fait à porter une atteinte fatale au jardin existant, par ailleurs protégé au P.L.U.

### **SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Casier archéologique.
- ERPHA, Étude des parcelles 56 et 58-60 rue Saint-Didier, Foyer de la jeune fille, août 2013.



Plan masse de la première solution envisagée (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).



Plan masse de la deuxième solution envisagée (© Cabinet Montauffier, Architectes et Urbanistes).

# DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL



## 1-15, RUE FULTON, 2-16, RUE DE BEL-LIÈVRE, 10-18, RUE EDMOND-FLA-MAND ET 11-13, QUAI D'AUSTERLITZ (13<sup>E</sup> ARR.)

Pétitionnaire : M. FONTAINE, Hervé SA HLM ICF HABITAT LA SABLIERE PD 075 113 16 V 0005

Dossier déposé le 23/03/2016.

« Démolition totale de deux bâtiments. »



# 57-63, RUE DU CHEVALERET (13<sup>E</sup> ARR.)

 ${\sf P\'etitionnaire}: {\sf M. PERESS, Jonathan}$ 

ADOMA

PD 075 113 16 V 0004

Dossier déposé le 18/03/2016.

« Démolition totale du bâtiment sur rue. »



# 88, RUE DE MÉNILMONTANT (20<sup>E</sup> ARR.)

Pétitionnaire : Mme SCHWOERER, Hélène

**EPIC PARIS HABITAT** 

PD 075 120 16 V 0003

Dossier déposé le 14/03/2016.

« Démolition totale de neuf petits bâtiments. »

#### MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Dominique Alba, M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M<sup>me</sup> Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Borie, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Henri Bresler, M<sup>me</sup> Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dumont, M<sup>me</sup> Ruth Fiori, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Valérie Guillaume, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M<sup>me</sup> Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M<sup>me</sup> Monique Mosser, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M<sup>me</sup> Bénédicte Souffi, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine-Berrada, M<sup>me</sup> Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M<sup>me</sup> Gypsie Bloch, M<sup>me</sup> Céline Boulay-Esperonnier, M<sup>me</sup> Sandrine Charnoz, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M<sup>me</sup> Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M<sup>me</sup> Valérie Nahmias, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

### FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

**Daniel Imbert** 

Sébastien Lailler

Pauline Rossi

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris